

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5194 - Mercredi 02 Septembre 2026 - Prix : 200 Fc

ENTREPRENEURIAT :

Un Afterwork pour connecter la jeunesse



Rectificatif

Dans notre édition datée du lundi 31 août 2026 (La Gazette des Comores n°5192), une erreur s'est glissée malencontreusement au dernier paragraphe de l'article intitulé : "COMRED et OUN scellent leur alliance politique". Lire : Le document a été fait et signé à Mutsamudu le 25 août dernier. Il porte la signature du président du COMRED, Saïd Abasse Dahalani, ainsi que celle du coordinateur de l'OUN, Mohamed Nafion Ben Saïd Nassor.

La Rédaction

19 Rabiwul - Awal 1448

Prières aux heures officielles

Du 1er au 06 Septembre 2026

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : **04h 58mn**

Dhouhr : **12h 11mn**

Ansr : **15h 17mn**

Maghrib : **18h 07mn**

Incha : **19h 21mn**



SANTÉ :

L'ANAMEV lance l'homologation obligatoire des médicaments

À partir de ce mardi 1er septembre, aucun médicament ne pourra être vendu sur le territoire national sans une autorisation officielle. C'est la révolution que lance l'Agence nationale des médicaments (ANAMEV) avec la mise en place de son système d'homologation. Pour chaque citoyen, le changement devra être concret, car le produit acheté en pharmacie aura été vérifié puis validé. Une garantie qui n'existait pas jusqu'ici et un tournant pour le secteur de la santé au pays.

Jusqu'à présent, de nombreux produits circulaient sur le territoire national sans contrôle complet : Des traitements sous-dosés, des cosmétiques agressifs, des produits dont on ignorait la provenance. Dans les pharmacies comme sur les étals informels, le patient jouait à la loterie. Ce temps est révolu et prend fin avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Désormais, c'est l'agence qui autorise les produits de santé au pays.

La règle est simple et s'applique à tous : tout produit doit obtenir une autorisation de mise sur le marché,

appelée AMM. Sans celle-ci, la vente sera interdite. Selon la Direction Générale de l'ANAMEV, l'objectif est «de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits disponibles pour la population ». Le champ d'application est large, concernant l'ensemble des produits de santé. Les médicaments classiques, les médicaments biologiques, plus complexes. Mais aussi ceux à base de plantes, que beaucoup pensent sans danger. Même les cosmétiques, crèmes et lotions qui peuvent abîmer la peau, sont concernés.

Les dispositifs médicaux également, du simple au matériel plus sophistiqué, tout passera au crible. Mais comment ça va marcher ? L'ANAMEV promet un parcours simple, en cinq étapes, pour les professionnels, tels les laboratoires et importateurs. D'abord, le laboratoire ou l'importateur dépose un dossier complet au Service d'Homologation, ensuite le dossier est aussitôt vérifié par un Comité ad hoc pour sa conformité. Il est alors analysé en détail par des comités d'experts indépendants. Ces experts évaluent la formule, le dosage, les effets secondaires et l'efficacité du



produit. Puis la commission nationale d'homologation des produits pharmaceutiques donne son avis final sur la base de cette analyse. Et pour finir, la direction générale de l'ANAMEV décide d'accorder ou de refuser l'Autorisation de Mise sur le Marché.

En clair, demain, à la pharmacie,

le citoyen aura une garantie. La boîte que le pharmacien lui tend aura été vérifiée, analysée et validée.

L'enjeu maintenant est celui de l'application. En effet, l'ANAMEV devra mettre en place les moyens nécessaires pour faire appliquer cette réforme, face aux importateurs et aux besoins du pays. Un grand

défi logistique et de contrôle sur le terrain. Dans tous les cas cette nouvelle marque le début du contrôle systématique des médicaments mettant fin à l'incertitude et ouvrant, on espère, l'ère de la sécurité sanitaire chez nous.

Hamdi Abdillahi Rahilie

PÊCHE

La pêche est bien plus qu'une simple activité économique

Depuis hier, l'hôtel Retaj, accueille un événement majeur pour l'avenir de son économie bleue. L'atelier national de consultation et de validation sur l'alignement des politiques de pêche et d'aquaculture a été officiellement ouvert par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat.

Soutenu par l'Union africaine (UA-BIRA), la FAO et la Délégation de l'Union européenne, ce rassemblement de trois jours s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la 2ème phase du projet FishGov (FishGov2). L'objectif est d'harmoniser les cadres nationaux avec le Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR/PFRS). Dans son allocution, le Secrétaire Général a d'emblée rappelé l'ancrage historique, culturel et économique profond de l'Union des Comores avec son environnement marin : «Pour les Comores, la pêche est bien plus qu'une simple activité économique.» En tant qu'État insulaire disposant d'une Zone économique exclusive (ZEE) estimée à environ 160 000 km², l'archipel fait face à une double réalité : un potentiel considérable d'opportunités liées à l'économie bleue, mais aussi une responsabilité majeure quant à la



gestion durable et responsable de ses ressources.

Le Secrétaire Général a illustré l'importance vitale de ce secteur à l'aide de données clés. Alors que la production nationale moyenne avoisine 20 000 tonnes de ressources halieutiques par an, la consommation annuelle locale de poisson s'élève à environ 29 kg par habitant. Ce chiffre, largement supérieur à la moyenne africaine qui se situe à

environ 11 kg, démontre à quel point les ressources marines jouent un rôle hautement stratégique et irremplaçable dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages comoriens. Cependant, ce patrimoine précieux fait face à des menaces structurelles et environnementales sévères.

L'allocution a mis en lumière des défis cruciaux, notamment la pression exercée sur les ressources, la dégradation des écosystèmes,

l'insuffisance des infrastructures, les pertes après capture et les difficultés d'accès aux équipements et financements.

À ces obstacles s'ajoutent les impacts dramatiques du changement climatique (hausse des températures de l'eau, dégradation des habitats), qui menacent directement les revenus et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs. Pour surmonter ces

écueils, le Secrétaire Général a martelé que l'exercice de consultation ne devait pas être une « simple formalité administrative » visant seulement à aligner des documents. L'alignement sur le CPSR/PFRS et l'intégration de la pêche dans les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) s'avèrent indispensables pour mobiliser les financements nécessaires, notamment pour la chaîne du froid, la transformation et le développement d'une aquaculture durable.

Enfin, concernant l'adoption des instruments internationaux pertinents, il a prôné une approche pragmatique : l'enjeu ne réside pas uniquement dans la ratification, mais dans la capacité réelle de mise en œuvre à travers un cadre juridique adapté et des institutions dotées de compétences et de moyens adéquats. En conclusion, le Secrétaire Général a appelé à un dialogue franc et à une collaboration élargie entre l'État, les professionnels du secteur, les chercheurs, le secteur privé et la société civile.

Il a formulé le souhait pressant que les recommandations issues de ces journées de travail se traduisent par des décisions concrètes et des actions de terrain mesurables, afin de bâtir une pêche comorienne plus forte, résiliente et créatrice de valeur pour les générations futures.

Mmagaza

ENTREPRENEURIAT :

Un Afterwork pour connecter la jeunesse

Le vendredi dernier des dizaines de bénéficiaires des trois îles ont accueilli simultanément un Afterwork dédié à l'entrepreneuriat dans le cadre du projet NGUZO MSHINDZI 2. Portée avec l'appui de l'AFD et de l'ACTIC/Comor'Lab, l'initiative avait pour but de favoriser les échanges, faciliter l'accès aux opportunités et connecter la jeunesse à l'écosystème entrepreneurial de l'archipel.

Une première dans le pays. Vendredi dernier, Ngazidja, Anjouan et Mohéli ont vibré à l'unisson. Dans le cadre du projet NGUZO MSHINDZI 2, financé par l'AFD à travers le programme Facilité Emploi 2 et porté avec l'appui technique de l'ACTIC / Comor'Lab, un Afterwork a été organisé simultanément dans l'ensemble des îles. Des dizaines de jeunes bénéficiaires ont rencontré des acteurs économiques, des institutions et des organisations d'appui. L'ambition : briser l'isolement et tisser des liens concrets entre la jeunesse et l'écosystème entrepreneurial. Placé sous le signe du réseautage et du partage, l'événement a réuni porteurs de projets et figures du monde économique local. A Ngazidja, les échanges ont porté sur les parcours professionnels, l'accès au financement et les défis de l'entrepreneuriat. Autour de la table,

trois regards pour éclairer les jeunes sur les réalités du marché. A Anjouan, le débat s'est articulé autour de la microentreprise et des débouchés. Faysal Bacar, Fardi Habiroune et le représentant de Sowu la Hazi ont insisté sur la nécessité de formaliser, de bien gérer la trésorerie et de saisir les opportunités du tissu local. A Mohéli, la rencontre a mis en lumière les réalités de terrain. Au cœur des discussions, trois points ont été alloués dont résilience, accès au crédit, place des femmes dans l'entrepreneuriat et accompagnement de proximité.

Durant plusieurs heures, la parole a circulé librement. Questions directes, conseils pratiques, retours d'expérience. Les intervenants ont raconté leurs débuts, leurs erreurs, leurs relances. Les jeunes ont présenté leurs projets et leurs blocages. Pour Aïsha, bénéficiaire à Mohéli qui lance une activité agroalimentaire, la rencontre a changé la donne. « Avant, je pensais que la banque n'était pas pour moi. En parlant avec le représentant de la MECK, j'ai compris les conditions. J'ai aussi rencontré d'autres femmes entrepreneures. J'ai compris que je n'étais pas seule », a-t-elle déclaré.

A Anjouan, Youssouf, qui monte une microentreprise de services numériques, repart avec du concret. « Faysal Bacar nous a parlé de ses



échecs au début. Ça rassure. Il a insisté sur la gestion et la patience. J'ai pris des contacts pour un futur partenariat », a-t-il souligné. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'identifier des opportunités et d'anticiper les défis. Financement, marchés, formation, mentorat. Rien n'a été éludé.

« Organisé simultanément dans les îles, cet Afterwork a constitué un véritable espace de rencontre, d'inspiration et de mise en réseau », souligne l'équipe du projet. Au-delà d'un événement, c'est une dynamique nationale qui se met en place. Cet Afterwork s'inscrit dans la stratégie de NGUZO MSHIND-

ZI 2. Porté par l'AFD via la Facilité Emploi 2, avec l'appui de l'ACTIC / Comor'Lab, le projet ne se limite pas à la formation. Il mise sur l'accompagnement, la mise en relation et la création d'un écosystème solide.

L'entrepreneuriat ne se décrète pas. Il se construit. La maison de l'emploi, la MECK, Graphica, Sowu la Hazi, le Réseau des Femmes, tous ont un rôle à jouer. Et les jeunes doivent apprendre à frapper aux bonnes portes. Le plus important s'est joué dans les marges. Pour beaucoup, c'était la première fois d'échanger avec un directeur général adjoint, un chef

d'entreprise ou un responsable financier. À la sortie, l'idée fait son chemin, ne plus travailler seul, mais s'appuyer sur les ressources de chaque île de l'archipel. La réussite de cette première édition pose les bases.

L'ambition est de pérenniser le format. Dans un contexte où l'emploi formel reste rare, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi s'imposent comme des réponses pour la jeunesse du pays. NGUZO MSHINDZI 2 veut continuer à jouer ce rôle de connecteur. Rapprocher, informer, valoriser les parcours locaux.

El-Aniou Fatima

ECONOMIE :

Des agents formés à la mobilisation des ressources financières extérieures

Pour mieux identifier et mobiliser les ressources financières extérieures, le ministère des Finances, en partenariat avec le bureau de l'Union européenne aux Comores, a organisé un atelier de formation consacré à la mobilisation des ressources financières. Ce séminaire, d'une durée de 5 jours, a permis à des participants issus de différentes institutions d'acquérir des compétences et des connaissances sur les stratégies de mobilisation des ressources financières extérieures.

Après cinq jours d'échanges et de travaux avec le formateur tunisien Mounir Dababi, la formation a pris fin lundi 31 août au Retaj Moroni. Une semaine presque entière d'intenses travaux au cours de laquelle les participants ont pu enrichir leurs connaissances et apprendre davantage sur les stratégies permettant de mobiliser les ressources financières extérieures. « Le gouvernement, sous la direction du chef de l'État, a mis en place une feuille de route pour le développement de notre pays. Nous avons une vision à suivre, l'émergence à l'horizon 2030. Il faut que tout le monde se mobilise pour y arriver. Et pour y parvenir, il



faut bien évidemment bien se préparer et être capable. Le ministère des Finances fait partie des ministères clés pour mobiliser les ressources financières. C'est pour cela que nous avons organisé cette formation, afin de renforcer les capacités de nos agents et de leur permettre d'être capables de mobiliser les ressources financières extérieures », explique Saabdi Mougnidaho, directeur de la coopération financière

internationale au ministère des Finances. « Le plus important, c'est qu'à travers cette formation, nos agents seront capables de mobiliser les ressources financières extérieures sans l'appui technique de nos partenaires », a-t-il précisé.

De son côté, le formateur Mounir Dababi a salué l'implication des participants tout au long de la formation. « Nous avons eu cinq jours de travail technique et admi-

nistratif. Les participants ont montré leur engouement et leurs ambitions professionnelles. Ils étaient présents, dans le sens où ils participaient activement aux échanges. Mais, comme je l'ai souligné lors de l'ouverture de la formation, cinq jours, c'est peu.

Je suggère au gouvernement, en particulier au ministère des Finances, de faire en sorte d'organiser des formations similaires. Cela

permettra aux agents de renforcer et d'améliorer davantage leurs compétences », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le secrétaire général du ministère des Finances, Dhoihirdine Ahamada Bacar, reste persuadé que l'atelier a globalement atteint les résultats qui lui étaient assignés.

Il considère également cette formation comme le début d'un nouveau départ, notamment au regard des nombreuses recommandations formulées à son issue. « Nous sommes donc conviés à ne pas nous limiter en si bon chemin. C'est pour cela que, pour ma part, je prie le directeur de la coopération financière internationale de voir avec le coordonnateur de la subvention UE et le chef de l'Assistance technique afin que l'expérience de ces cinq jours soit prise en compte pour assurer la continuité dans le cadre de la prochaine Facilité de coopération », a-t-il déclaré. « Je finirai en reconnaissant que c'est grâce aussi à ce genre d'exercice que nous parviendrons à concrétiser l'ambition de l'émergence que le président de la République nourrit pour notre pays, et donc à œuvrer pour le meilleur de nos populations », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

ROUTE OUZINI-OUTSA :

Une première pierre pour mettre fin à l'isolement

À Ouzini et Outsa, ce lancement n'a pas été une cérémonie comme les autres. Il a surtout donné lieu à une véritable joie chez des populations qui attendaient depuis des années une chose aussi essentielle qu'une route. À Ouzini, notamment, la localité n'avait encore jamais connu de véritable liaison routière, faisant de l'accès aux services et aux besoins fondamentaux de la vie quotidienne une réalité souvent inaccessible. Les gouvernements central et insulaire ont posé, la semaine dernière, une pierre d'espoir.

Pour les habitants, l'arrivée des premiers véhicules dans le village constitue déjà un grand changement. La joie était visible dans les réactions des femmes, des jeunes, des agriculteurs et des responsables locaux. Beaucoup découvrent désormais un nouvel espoir : celui de pouvoir se déplacer plus facilement, évacuer les malades,

accéder aux marchés, transporter les produits agricoles et rapprocher les familles des services essentiels. Cette nouvelle route représente bien plus qu'une infrastructure de 10,63 kilomètres. Elle doit permettre de rattacher durablement cette partie de l'île d'Anjouan au reste du territoire, en réduisant l'isolement d'une population de plus de 5 000 habitants. Pendant longtemps, pour ces communautés, l'école, les soins, le commerce, le transport des récoltes ou encore l'accès régulier aux services de base relevaient presque de l'illusion. La piste Gandzale - Outsa s'étendra sur 5,69 kilomètres, tandis que celle reliant Gandzale - Salamani - Ouzini couvrira 4,94 kilomètres. Les deux ouvrages représentent un investissement global de 2,15 milliards de francs comoriens, pour une durée des travaux prévue de dix mois. Les agriculteurs espèrent donc pouvoir vendre davantage de leurs récoltes, les femmes voient leurs déplacements facilités et les



familles entrevoient enfin une meilleure connexion avec les autres zones de l'île.

À Ouzini comme à Outsa, la route est donc accueillie comme un

symbole de désenclavement, de dignité et de nouvelles possibilités. Une route qui ne transporte pas seulement des véhicules, mais aussi des produits, des personnes, des services et surtout un nouvel espoir

pour toute une population longtemps séparée des fondamentaux de la vie par l'absence de voie d'accès.

Younes

SOCIÉTÉ

21 mois de rentes enfin versés par la CNSPS

Après près de deux ans d'attente, neuf affiliés de la Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale (CNSPS) à Mohéli ont enfin perçu leurs rentes. Le paiement des 21 mois d'arriérés, correspondant aux années 2024 et 2025, a été effectué mardi 25 août 2026 au siège de l'antenne régionale de Wemani, à l'occasion de la visite du nouveau directeur général de l'institution, Youssouf Ali Mlipva.

La longue attente aura finalement pris fin. Neuf victimes d'accidents du travail et ayant droit affiliés à la CNSPS à Mohéli ont reçu l'intégralité de leurs rentes trimestrielles restées impayées pendant 21 mois. Cette régularisation intervient alors que ces bénéficiaires attendaient depuis près de deux ans le versement de

prestations auxquelles ils avaient droit. Le règlement des arriérés a coïncidé avec la première visite à Mohéli du directeur général de la CNSPS, Youssouf Ali Mlipva, nommé à la tête de l'institution il y a un an. Le responsable s'est rendu dans l'île pour évaluer le fonctionnement de l'antenne régionale, identifier les difficultés rencontrées et échanger avec les affiliés ainsi qu'avec le personnel. Sur place, le constat a mis en évidence des dysfonctionnements ayant entraîné l'accumulation des 21 mois d'arriérés.

Pour le directeur général, la situation devait être rapidement corrigée. Le paiement effectué mardi constitue ainsi un premier geste concret en faveur des bénéficiaires concernés. Youssouf Ali Mlipva a rappelé que les prestations de la CNSPS constituent des droits



acquis pour les travailleurs affiliés. En cas d'accident du travail entraînant une incapacité permanente, une rente peut être versée à la victime. En cas de décès lié à un accident du travail, les ayants droit, notamment le conjoint ou les enfants selon les dispositions en vigueur, peuvent également bénéficier d'une rente. Le directeur général a par ailleurs insisté sur la responsabilité des employeurs.

L'affiliation des salariés à la CNSPS et le versement des cotisations relèvent de leur obligation. « L'employé ne peut pas s'affilier lui-même », a-t-il rappelé, appelant les employeurs à respecter leurs obligations sociales afin de garantir la protection de leurs employés.

Cette visite avait également pour objectif de renforcer l'harmonisation du fonctionnement de la CNSPS entre les différentes îles. Le

responsable souhaite notamment s'appuyer sur les pratiques mises en œuvre à Moroni et à Anjouan pour améliorer les services à Mohéli. Le versement des 21 mois d'arriérés aux neuf bénéficiaires apparaît ainsi comme un premier signal de régularisation et de volonté de redressement du fonctionnement de la CNSPS dans l'île.

Riwad

Numéros utiles	
Police	Port maritime
Moroni: 764 46 64	Moroni: 773 00 08
Fomboni: 772 01 37	Moheli 772 02 57
Mutsamudu: 771 02 00	Anjouan: 771 01 43
Gendarmérie	Hopitaux
Moroni: 764 49 92	Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 01 37	Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 02 00	Mutsamudu: 771 00 34
Immigration	Banques
Ngazidja: 773 42 86	BIC: 773 02 43
Anjouan: 771 01 73	Eximbank: 773 94 01
Moheli: 772 01 37	Banque centrale: 773 10 02
Aéroport	SNPSF: 773 43 43
Hahaya: 773 15 95	Meck: 773 36 40
Ouani: 771 07 31	MAMWE
Moheli: 772 03 71	Moroni: 773 48 00
HÔTELS & RESTAURANTS :	Mutsamudu: 771 02 09
Le Select 773 00 31	Fomboni: 772 05 18

STADE MALUZINI :

Une homologation temporaire accordée

« Au regard des efforts engagés et des éléments récemment transmis, la CAF a accordé au stade une homologation temporaire en Catégorie 3 jusqu’au 30 novembre 2026, avec une utilisation limitée aux matches en journée dans l’attente de la finalisation des travaux d’éclairage et de la transmission du certificat de conformité correspondant. »

C’est par ces mots, que la Confédération Africaine de Football a débuté son courrier envoyé à la faïtière du football, pour l’informer de l’homologation temporaire au niveau 3 du stade Omnisports de Maluzini. Lors d’un point de presse, Saïd Ali Mohamed, Ministre des sports est revenu en long sur cette homologation : « Le football comorien vient de franchir une étape que beaucoup attendaient depuis longtemps. La Confédération Africaine de Football a accordé une homologation provisoire au Stade de Malouzini, ouvrant ainsi la voie à la réception de l’équipe nationale du Namibie, le 6 octobre prochain, sur notre propre sol. » Lors de son intervention, le ministre a salué le

chef de l’Etat pour son engagement sans faille. « Je tiens à saluer, avant toute chose, l’engagement personnel de Son Excellence le Président de la République, Azali Assoumani, qui a fait de l’homologation de ce Stade une priorité. » Contient des efforts fournis par le personnel du stade, le ministre a tenu aussi à les remercier : « Cette homologation provisoire porte surtout la marque de ceux qui, sur le terrain, ont fait le travail au quotidien. Je pense à l’équipe du stade de Malouzini, qui a tenu la cadence des travaux sans jamais faiblir. Je pense au personnel de mon ministère, mobilisé sur ce dossier avec un engagement que je tiens à souligner publiquement, et en particulier à Yazid Ben Ali, dont le suivi technique constant a été déterminant à chaque étape du processus.» Si le ministre a été élogieux envers les efforts de l’Etat et du personnel, il l’était moins s’agissant le principale interlocuteur de la CAF, sans laquelle ces travaux n’auraient jamais pu être engagés. « Un mot également pour la Fédération Comorienne de football, dont l’accompagnement a



facilité les échanges avec la CAF tout au long du processus. » De son côté, la FFC sur un ton beaucoup plus rassembleur, a mis en avant le travail collectif de toutes les instances concernées. « La FFC se félicite de cette dynamique collective, qui traduit la volonté

des autorités comoriennes et de la Fédération de doter le pays d’infrastructures sportives répondant progressivement aux standards internationaux.» La faïtière du football a aussi mis en avant le rôle particulièrement décisif de son président. «Le

président de la FFC, a personnellement suivi ce dossier avec une attention particulière, auprès des différentes parties prenantes afin de parvenir à une solution permettant la réouverture du stade.»

Imtiyaz



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Référence : Exim/Maintenance-Extincteurs/2026/09

Objet : Fourniture, maintenance corrective et mise en conformité du parc d’extincteurs d’Exim Bank Comores SA.

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire de ses installations et du renforcement de sa sécurité physique, Exim Bank Comores SA lance un appel d’offres pour la sélection d’un prestataire spécialisé en sécurité incendie.

1. Consistance des Prestations

Le marché comprend :

- Le contrôle technique, la recharge ou le remplacement des extincteurs arrivés à expiration sur la base de l’inventaire interne ;
- Le remplacement des équipements défectueux ou endommagés ;
- La fourniture et la pose d’extincteurs neufs pour la couverture des zones additionnelles identifiées (Siège et Agences) ;
- La délivrance des certificats de conformité réglementaire pour l’année 2026.

2. Conditions de Participation

Le présent appel d’offres s’adresse aux entreprises spécialisées, régulièrement installées en Union des Comores, disposant des agréments techniques requis et justifiant d’une expérience avérée dans le domaine de la sécurité incendie auprès d’institutions ou d’entreprises d’envergure.

3. Retrait du Dossier de Appel d’Offres (TDR)

Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier complet des Termes de Référence (TDR) à partir du **mardi 1er septembre 2026** au secrétariat du Département Administratif et Logistique, au Siège social d’Exim Bank à Moroni (Place de France), durant les heures d’ouverture (07h15 - 15h15).

4. Date et Lieu de Dépôt des Offres

Les offres (techniques et financières) rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le : **mardi 15 septembre 2026 à 14h00 (heure locale)** au **Secrétariat d’Exim Bank Moroni Siège (Place de France) Bâtiment B** près du New Select.

L’enveloppe extérieure devra porter de manière anonyme la mention suivante :

« **APPEL D’OFFRES – SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE, LA MAINTENANCE ET LA CONFORMITÉ DU PARC D’EXTINCTEURS D’EXIM BANK** »

NB : Tout dossier transmis par voie électronique ou déposé hors délai sera systématiquement rejeté

Le Département Administratif et Logistique



Meilleure banque de l’année 2025 aux Comores



Exim Bank Comores
Place de France, B.P. 03 Moroni, Union des Comores



UNION DES COMORES

Unité - solidarité - développement

Ministère de Transport Maritime et Aérien (MTMA)

Unité de Gestion de Projet (UGP)



CKM1138-01V – Projet de Transport Maritime Inter-Iles aux Comores (PTMIC)

Avis d'appel public à la concurrence

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT MARITIME INTER-ÎLES AUX COMORES

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de 10,5 millions d'euros pour la réalisation du projet de Transports Maritime Inter-Iles aux Comores. Une partie de ce montant est utilisé pour l'acquisition d'un navire en cours de construction. Ce navire d'une capacité de 272 passagers, d'une vitesse nominale de 17 nœuds et d'emport de petit fret réfrigéré de l'ordre de 4 tonnes, au-delà de la capacité normale des bagages sera opérationnel courant 2027.

Le Ministère des Transports Maritime et Aérien, à travers l'Unité de Gestion du Projet de Transport Maritime Inter-îles aux Comores (UGP-TMIC), informe les opérateurs économiques intéressés du lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation dudit navire baptisé MASSIWA.

La présente consultation concerne, dans un premier temps, l'exploitation de la liaison Moroni-Mutsamudu, avec la possibilité de développer dans un futur proche une desserte de Mohéli, sous réserve de la disponibilité des infrastructures portuaires dans cette Ile.

Le délégataire aura pour missions d'assurer l'exploitation du service, l'entretien et la maintenance du navire, la commercialisation et la vente des titres de transport, l'application des tarifs prévus par la convention de DSP ainsi que la continuité du service public.

La consultation est organisée conformément aux dispositions du décret N°22-085/PR du 13 octobre 2022 portant promulgation de la loi N°22-011/AU du 23 juin 2022 modifiant et complétant la loi N°11-027/AU du 29 décembre 2011 portant passation des marchés publics et délégations de service public en Union des Comores.

La procédure est un appel d'offres en deux étapes avec préqualification, comprenant :

- **Préqualification** : dépôt, évaluation des candidatures et sélection des candidats

admis à présenter une offre ;

- **Offres initiales et négociations techniques** : remise des offres techniques initiales et négociations avec les candidats sélectionnés ;

- **Offres finales et attribution** : remise des offres techniques et financières finales, évaluation, attribution de la DSP et mise au point du contrat.

À l'issue de la phase de préqualification, trois (3) candidats au minimum et cinq (5) candidats au maximum seront admis à présenter une offre. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement.

Les candidatures seront évaluées au regard de la capacité :

- Professionnelle et des références dans des prestations similaires ;
- Technique et des ressources humaines ;
- Économique et financière.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants (100%) :

- Capacité professionnelle : 30 % ;
- Capacité technique et ressources humaines : 40 % ;
- Capacité économique et financière : 30 %.

Critères de jugement des offres initiales (60 points) :

- Qualité des services de transport proposés (15 points) ;
- Adéquation des moyens humains et matériels affectés au service délégué (10 points) ;
- Qualité de plan de maintenance et d'entretien du navire (15 points) ;
- Propositions en matière d'information des usagers, de communication et de promotion du réseau (10 points) ;
- Qualité de l'offre sur le plan de la formation des personnels (5 points) ;
- Engagements de développement durable (5 points).

Critères de jugement de offres finales sur 100 points :

- Qualité des services de transport proposés

(15 points);

- Adéquation des moyens humains et matériels affectés au service délégué (10 points);
- Qualité de plan de maintenance et d'entretien du navire (15 points);
- Propositions en matière d'information des usagers, de communication et de promotion du réseau (10 points);
- Qualité de l'offre sur le plan de la formation des personnels (5 points);
- Engagements de développement durable (5 points);
- Montant de la contribution financière demandée à l'autorité délégante (20 points);
- Cohérence et fiabilité du compte d'exploitation prévisionnel (10 points);
- Politique tarifaire proposée (5 points);
- Montant de la clause de retour à meilleure fortune (5 points)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 23 octobre 2026 à 16h00, heure des Comores

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous enveloppe fermée auprès de: Unité de Gestion du Projet TMIC (UGP-TMIC)

1er étage de l'ancien bâtiment de la Sécurité Civile (COSEP), en face de l'Ambassade de France auprès de l'Union des Comores, Moroni – Union des Comores.

L'enveloppe devra porter la mention:

« Délégation de service public du transport maritime inter-îles aux Comores – Ne pas ouvrir hors commission »

Les dossiers remis après la date et l'heure limites ne seront pas examinés.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'UGP-TMIC à l'adresse suivante :

coordi.ptmic@gmail.com avec copie à ad.ptmic@gmail.com

Le dossier d'appel d'offres est également téléchargeable sur :

<https://afd.dgmarket.com>